

[Le projet français CloudPort est sur les rails](#)

Tandis que certains projets liés aux financements du grand emprunt accessibles dans le cadre des appels à projets du gouvernement [sont compromis par l'abandon de participants prestigieux](#), d'autres continuent d'avancer. Ainsi en est-il du projet CloudPort – d'élaboration d'outils innovants pour faciliter le portage d'applications existantes dans le cloud – qui a été retenu par le gouvernement dans le cadre de l'Appel à Projet n°1 dédié au cloud computing.

Doté d'un budget prévisionnel de 3,4 millions d'euros, CloudPort est porté par un consortium emmené par Prologue, avec les laboratoires de recherche de l'Institut Télécom et MINES ParisTech, CityPassenger et le groupe MASSA en charge des cas d'usage.

Un projet qui vient de l'open source

Le projet, qui prend sa source dans CompatibleOne ([un projet open source](#)), prévoit le développement d'une plateforme logicielle dont la mission sera d'accompagner la migration des applications existantes vers le cloud. L'objectif est donc de créer les outils qui permettront la migration des applications du mode local et licences au mode SaaS (Software as a Service) en location, sans rive, tout en garantissant l'interopérabilité des applications entre les modes de diffusion, cloud public ou privé, ainsi que la réversibilité.

*« Dans ce projet, nous répondons au besoin exprimé par de nombreuses entreprises de voir leurs applications existantes profiter des bénéfices du cloud computing tout en garantissant une parfaite liberté de choix du fournisseur d'IAAS », a déclaré **Najah Naffah**, directeur des développements stratégiques chez Prologue et l'un des initiateurs du projet CloudPort . « Mais aussi, nous apportons une forte valeur ajoutée à travers notamment deux aspects : l'accès aux applications par tout type de terminal (PC, client léger, smartphone, tablette, SmartTV), et la capacité à rendre ces applications collaboratives. »*

Appel à Projet n°1 dédié au Cloud Computing

L'Appel à Projet est issu de la loi n°2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010 définissant les emplois des investissements d'avenir. Il prévoit l'affectation de 4,250 milliards d'euros au programme « développement de l'économie numérique », opéré par le Fonds national pour la Société Numérique (FSN). Son objet est de « développer de nouvelles activités et d'établir des positions solides dans le domaine l'informatique en nuage » (cloud computing).

« L'action "cloud computing" des Investissements d'avenir vise à instaurer une dynamique d'écosystème dans le secteur de l'informatique en nuage, à la fois dans ses dimensions technologique et économique. Cet écosystème se fondera entre autres sur des infrastructures disponibles à l'échelle au moins nationale ou européenne, des fournisseurs de technologies et des éditeurs de services. Le volet R&D de cette action s'appuie sur le constat que seule une avance dans les technologies structurantes pour les prochaines générations d'infrastructures à la demande peut permettre aux acteurs nationaux et européens de bâtir une position significative sur le plan technologique et industriel. »